



125919 - Pauses de réflexion à propos du hadith évoquant le bassin et explication des communautés refoulées par les anges loin de là

question

Comment expliquer le hadith saint dont le sens se résume en ceci que quand les musulmans se dirigeront vers le bassin du Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui), Allah fera refouler une communauté d'entre eux et que le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) dira:

-O Maître! C'est ma communauté! C'est ma communauté!

-Tu ne sais pas ce qu'ils ont fait après toi.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, les traditionnistes ont convenu d'appeler le hadith en question le hadith du bassin. Ce hadith est reçu sous différentes versions et termes qui- grâce à Allah- ne se contredisent pas.

Voici une partie des versions et termes en question:

D'après Sahl ibn Saad, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: «Je vous précéderai au bassin. Celui qui me rejoindra boira. Celui qui boira ne souffrira plus de soif. Des gens que je connais et qui me connaissent tenteront de m'y rejoindre mais ils seront interceptés avant leur arrivée auprès de moi. Je dirais: **Ils font partie des miens.** On me répondra: **Tu ne sais pas ce qu'ils ont fait après toi.** Je dirai alors: **Que reste loin de moi ceux qui ont changé (de comportement) après moi.** (Rapporté par al-Bokhari,6212) et par Mouslim,2290).

D'après Abou Hourayra le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) se rendit au cimetière et dit: «Paix sur toi, demeure de croyants. Nous vous rejoindrons , s'il plaît à Allah. Je souhaite voir nos frères.



-Ne sommes nous pas tes frères, ô Messenger d'Allah?

-«Vous êtes mes compagnons. Mes frères sont ceux qui vont venir après moi.

-«Comment pourras-tu reconnaître ceux des membres de ta communauté qui viendront après toi, ô Messenger d'Allah?

-Si quelqu'un possédait des chevaux blancs avec des taches noires sur le visage entourés de chevaux noirs, ne pourra-t-il pas reconnaître ses bêtes?

- Si, ô Messenger d'Allah

-«Ils viendront blancs avec des marques lumineuses au visage à cause de la fréquence de leurs ablutions. Je les précéderai au bassin. Attention! On détournera des hommes loin de mon bassin comme on intercepte un chameau égaré. Je les interpellerais en leur disant: venez! On me dira:

-Ils ont changé de comportement après toi.

-Qu'ils s'en aillent très loin! (Rapporté par Mouslim,249).

D'après Aïcha, elle a entendu le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) dire:«J'attendrai au bassin ceux d'entre vous qui viendraient m'y rejoindre. Certains seront interceptés en cours de chemin et je dirai:

-Maître! C'est ma communauté! C'est ma communauté!

-Tu ne sais pas ce qu'ils ont fait après toi; ils n'ont cessé de revenir sur leur engagement (religieux) (Rapporté par Ahmad,41/388) et jugé authentique par les vérificateurs).

D'après Anas ibn Malick , le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: «Des gens parmi lesquels des individus qui m'ont accompagné se dirigeront vers moi au bassin. Quand ils seront à portée de vue, on les interceptera et je dirai:

-«Maîtres! Ce sont mes compagnons peu nombreux! Ce sont mes de compagnons peu nombreux!



-Tu ne sais pas ce qu'ils ont inventé après toi. (Rapporté par al-Bokhari, 6211 et par Mouslim,2304).

D'après Abdoullah ibn Massoud, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit:

-«Je vous précéderai au bassin et des gens parmi vous me seront montrés et quand je m'apprêterai à les recevoir, on les interceptera et je dirai:

-O Maître! Ce sont mes compagnons.

-Tu ne sais pas ce qu'ils ont inventé après toi. (Rapporté par al-Bokhari,6642) et par Mouslim,2297).

Deuxièmement, à bien réfléchir sur les hadiths susmentionnés, on s'aperçoit qu'on y parle de groupes qui voudront se rendre au bassin du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) pour se désaltérer et qui en seront détournés par des anges et que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) interpellera avec l'usage d'expressions variant entre 'ma communauté' et 'mes compagnons peu nombreux', expressions qui ne se contredisent pas car elles renvoient à différents groupes de gens qui répondent à cette description. Nous pouvons les placer sommairement sous ces groupes:

1. Des gens qui se sont apostasiés après le décès du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Ils étaient convertis à l'islam du vivant du Prophète et l'avaient vu.
- 2.Des gens dont l'apostasie survint vers la fin de la vie du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) et dont il n'était pas au courant de leur reniement de la foi.
3. Des hypocrites qui avaient affiché l'appartenance à l'islam et dissimulaient leur mécréance.
- 4.Des gens livrés à leurs passions qui ont altéré la Sunna du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) et son enseignement à l'instar des chiites rafidites et des kharidjites.
5. Certains ulémas incorporent dans ce groupe les auteurs de péchés majeurs, idée qui s'atteste dans la Sunna puisque l'imam Ahmad a rapporté dans son Mousnad(9/514) d'après Ibn Omar que



Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Vous aurez des émirs qui vous donneront des ordres contredits par leurs actes. Quiconque ajoutera foi à leurs mensonges et les aidera dans leur injustice ne sera plus des miens et je ne serai plus des siens et il ne me rejoindra pas au bassin.** (authenticité par des vérificateurs).

L'expression 'ma communauté' usitée dans les hadiths à propos des 4^e et 5^e groupes et les expressions 'mes compagnons' et 'mes compagnons peu nombreux' mentionnées dans les trois premiers groupes font partie de ce qui indiquent que les concernés seront issus de la Communauté du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) car il les auront reconnus par la marque lumineuse sur leurs visages et les traces de la fréquence de leurs ablutions, signalements réservés aux membres de la communauté (musulmanes). Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) les reconnaîtra grâce à leur description et non à leurs personnes car ils sont venus après eux. Fait partie des preuves de l'intégration des hypocrites dans l'appellation 'mes compagnons' la parole du Prophète: **Qu'on ne dise pas qu'il tue ses compagnons.** (Rapporté par al-Bokhari,3518). Il s'agit ici de l'acception linguistique du terme 'compagnon' puisque le fait de les appeler 'compagnons' ne signifie pas qu'ils en possédaient le mérite car la définition conventionnelle de 'compagnon' ne s'applique pas à eux.

Voici des propos d'ulémas au sujet des hadiths susmentionnés:

1. An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans le cadre de son explication du hadith: «Le sens à donner au hadith fait l'objet d'une divergence au sein des ulémas, d'où les avisque voici:

Le premier des avis est qu'il y s'agit des hypocrites et des apostasiés car il est possible qu'ils soient rassemblés porteurs d'une marque lumineuse au visage et des traces des ablutions et le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui)les interpellera à grâce à ces marques et on lui dira: Ceux-là ne font pas partie des gens couverts par la promesse qui vous a été faite car ils avaient changé de comportement après toi. En d'autres termes: ils n'ont maintenu jusqu'à leur mort l'engagement islamique qu'ils avaient affiché.



Le deuxième est qu'on entend par là ceux qui étaient musulmans du vivant du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) et qui, par la suite s'étaient apostasiés. Le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) les interpellera, même s'ils ne porteront plus les traces des ablutions car il les avait connus musulmans et on lui apprendra leur apostasie survenue après lui.

Le troisième est qu'il y s'agit des auteurs d'actes de rébellion et de péchés majeurs morts attachés à la foi en l'unicité d'Allah et des partisans d'innovations qui ne les excluent pas de l'islam.» Charh Mouslim (3/136-137).

2. Al-Hafezh ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit:« Selon al-Khattabi, aucun des compagnons du Prophète ne s'apostasia .Seuls l'ont fait des arabes grossiers qui n'avaient apporté aucun soutien à la religion. Ce qui ne peut servir de prétexte pour critiquer les compagnons bien célèbres. L'emploi du diminutif exprime la faiblesse du nombre (des compagnons en question). Voir Fateh al-Bari (11/385).

3.Cheikh Abdoul Qahir al-Baghdadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «Tous les fidèles partisans de la Sunna sont d'avis que ceux qui s'étaient apostasiés après le décès du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) étaient issus des (tribus) Kinda, Hanifa, Fazara, Bani Assad, etBani Baker ibn Wael et n'appartenaient ni aux Ansari ni aux Emigrés (venus à Médine) avant la conquête de La Mecque. L'appellation de mouhadjirons est réservédans la loi religieuse à ceux émigrés avant ladite conquête, hommes et femmes qui, par la grâce d'Allah, restèrent fidèle à la droite religion et suivirent le droit chemin.

Les fidèles partisans de la Sunna sont tous d'avis que ceux qui assistèrent à la bataille de Badre iront au paradis ainsi queceux qui participèrent à la prestation du serment d'allégeance d'agrément survenu à Houdaybiya.» Voir al-Farq bayn al-Firaq,p. 353.

4. Chatibi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Ce qui semble plus évident est qu'ils font partie de l'ensemble des membres de la communauté à cause des marques qu'ils porteront, notamment le signallement lumineux et les tracesdont seront privés les mécréants d'origine et lesapostats. On déduit ce sens de l'expression: **ils ont changé après toi** s'il s'agissait d'une



mécréance, on aurait dit: **ils sont tombés dans la mécréance après toi.**

L'acception la plus plausible du concept 'altération de la Sunna' est la commission d'innovations. Celui qui dit qu'il s'agit de l'hypocrisie s'écarte de ce que nous entendons dire. En effet, les hypocrites n'adoptent la charia que pour leur propre protection et non par conviction. Ils en font une application inappropriée, ce qui constitue une véritable innovation.

Ceci s'applique à toute personne qui utilise la Sunna et son application dans le cadre d'une ruse visant à se procurer le clinquant de ce bas monde et non pour adorer Allah Très-haut car cela représente une altération et un détournement du concept sunna de son sens religieux.» Voir al-l'tisam (1/96).

5 Al-Qourtbouï (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Selon nos ulémas (Puisse Allah accorder Sa miséricorde à eux tous): tout fidèle qui s'apostasie ou invente dans la religion ce qu'Allah n'a agréé pas et n'autorise pas, fait partie de ceux qui seront exclus du bassin et repoussé très loin. Celui qui sera exclu avec la plus grande dureté est celui qui se démarque de l'ensemble des musulmans et quitte le chemin qui les rassemble; à l'instar des kharidjites et leurs différentes groupuscules ; à l'instar des rafidites en dépit de leurs aberrantes divergences internes et à l'instar de différentes composantes des mutazilites. Tous ceux-là sont des innovateurs. Il en est de même des injustes qui exagèrent leurs actes d'injustice, de dissimulation de la vérité, de l'exécution de ses partisans, de leur humiliation; des auteurs notoires de péchés majeurs, de ceux qui minimisent les actes de rébellion; des groupes dévoyés , livrés à la passion et aux innovations.

L'éloignement (du bassin) peut arriver dans un cas et les éloignés peuvent ensuite bénéficier du pardon et d'un rapprochement si le changement qui avait justifié leur sort portait sur leurs actes et non sur leur foi. A supposer qu'il soit ainsi, les éloignés conserveraient la lumière grâce à laquelle ils seront reconnus puis on leur dira: allez-vous en loin. Si les éloignés étaient issus des hypocrites qui, du temps du Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) affichaient leur adhérence à la foi mais dissimulaient leur mécréance et étaient traités en fonction de leur apparence. Dans l'au-delà, on enlèvera le voile et dira: **Allez-vous en loin! Allez-vous en loin!**. Ne restera éternellement en enfer qu'un mécréant, un négateur qui juge la foi fausse et n'en possède même



pas le poids d'une graine de moutarde dans son cœur.» at-Tadhkirah fii ahwal al-mawtaa wad-daar al-aakhira,p.352.

Troisièmement, fait partie des éléments qui démentissent la prétention des rafidites selon laquelle les augustes compagnons comme Abou Baker, Omar et Outhmane font partie de ceux qui s'étaient apostasiés, le caractère indubitable du mouvement apostasique et de la guerre contre les apostats. Qui a combattu qui? Les apostasiés sont ceux parmi les tribus arabes que nous avons déjà mentionnés. C'est Abou Baker as-Siddiq (P.A.a) et ses frères issus des Emigrés et des Ansari qui les combattirent. Ali ibn Abi Talib (P.A.a) y participa et fit une captive issue des Bani Hanifa qui lui donna son fils, l'illustre érudit, Muhammad ibn al-Hanafiya. Si les nobles compagnons, Abou Baker et Omar et leurs collègues issus des Emigrés et des Ansari s'étaient apostasiés, que dire de Mousaylima et ses partisans et d'Al-Ansi et les siens? Voilà la vraie hypocrisie, la fausse querelle et le faux témoignage.

Cheikh al-islam, Ibn Taymiya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Qu'Allah est grand! Voilà des apostasiés, menteurs, adeptes d'autres apostasiés qui s'étaient fait remarquer par leur inimitié envers Allah, Son Messager, Son livre et Sa religion. Ils renoncèrent à l'islam, le jetèrent loin derrière eux, s'opposèrent à Allah, à Son messager et à Ses fidèles serviteurs et s'allièrent aux apostats belliqueux. Les extraits suscités de leurs propos et d'autres similaires prouvent vraiment qu'il traitent le Siddiq (P.A.a) et ses collègues avec un esprit partisan conformément aux (principes) de leurs croyances. Ces gens-là sont de l'espèce des apostats mécréants combattus par as-Siddiq (P.A.a) Voir Minhadj as-sunna an-nabawiyya (4/490).**

Ibn Taymiya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) poursuit: « En somme, l'affaire Mousaylima, le Menteur, notamment sa prétention d'accéder à la prophétie, l'adhésion des Bani Hanifa de Yamamah à sa cause, le combat déclenché par le Siddiq contre eux, procèdent d'une réalité concordante et célèbre que tout le monde connaît parce que répandue comme toutes les affaires de cette nature.

Il ne s'agit pas d'une affaire dont la connaissance est réservée à un groupe particulier. Sa connaissance par le public est plus évidente que leur connaissance de la Bataille du Chameau et



celle de Siffine. Il est rapporté que certains théologiens scolastiques nient l'historicité de ces deux événements. Cette négation, bien que fausse (n'en fut pas moins exprimée). Cependant, nous ne sachions pas que quelqu'un ait jamais nié le combat livré aux gens de Yamama et la prétention de Mousaylima, le menteur, d'avoir accédé au statut de prophète et le combat qui lui fut livré pour cette raison.

L'ignorance et la négation de cette réalité (historique) par les Rafidites sont assimilables à leur contestation de l'enterrement d'Abou Baker et Omar aux côtés du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui), de la loyauté des deux compagnons envers le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) et leur allégation selon laquelle Ali fut désigné calife par écrit (prophétique). Pire, il y a au sein des Rafidites un groupe qui conteste que Zaynab, Roqayya et Oum Kalthoum furent des filles du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui). Ils disent qu'elles furent les filles du mari mécréant de Khadija qui l'avait épousé avant son mariage avec le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui)» Voir Minhadj as-sunna an-nabawiyya (4/492-493).

Ibn Taymiya poursuit encore: «Ils (les Rafidites) allèguent qu'Abou Baker, Omar et ceux qui les suivirent abjurèrent l'islam. Or, tout le monde sait que c'est Abou Baker qui combattit les apostasiés. S'ils prétendent que les gens de Yamama furent opprimés et combattus injustement sur la base d'une (fausse) interprétation tout en contestant la réalité du combat qui leur fut livré, cela prouve que l'actuelle génération Rafidite est comme l'ancienne et que ceux qui les ont toujours et partout combattus représentent as-Siddiq et ses partisans.

Les propos du Rafidite, Ibn al-Moutehiral-Hilli: **Ils (les sunnites) qualifient les Bani Hanifa d'apostats à cause de leur refus de payer la zakat à Abou Baker** constituent un mensonge criard car Abou Baker combattit Bani Hanifa pour leur croyance en la prophétie de Mousaylima, le menteur. Quant à ceux qui refusèrent le paiement de la zakat, ils constituaient un groupe différent des Bani Hanifa et au sujet duquel certains compagnons doutaient de la licéité de les combattre, contrairement aux Bani Hanifa dont tout le monde était d'accord sur la nécessité de leur faire la guerre.» Voir Minhadj as-Sunna an-nabawiyya (4/493-494).

Quatrièmement, on doit dire à ces Rafidites: pourquoi les trois califes renièrent leur foi sans qu'Ali



en fût autant?! Qu'est ce qui explique que Ammar ibn Yaasir, Miqdad ibn al-Aswad, Abou Dharr et Salman al-Farissi furent exceptés de l'apostasie? N'y a-t-il là que l'arbitraire et la passion?

Quant à nous, nous croyons que les Emigrés et les Ansari séjourneront éternellement au paradis car Allah Très-haut a dit: **Les tout premiers (croyants) parmi les Emigrés et les Auxiliaires et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils L'agrément. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès!** (Coran,9:100).

Nous croyons , en effet, qu'Abou Baker est au paradis, Omar est au paradis, Outhmane est au paradis et Ali est au paradis. Il en est de même de tous ceux cités nommément par le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Nous croyons que tous ceux-là boiront du bassin du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) jusqu'à satiété et que malheur et humiliation frapperont ceux qui les auront maudit et déclaré mécréants. Ceux qui adoptent cette attitude méritent mieux que quiconque de figurer au jour de la Résurrection dans les rangs des apostats combattus par ces hommes purs.

Cinquièmement, les hadiths susmentionnés condamnent les rafidites car ils y affirment l'apostasie des Compagnons (P.A.a) à l'exception d'un petit groupe d'entre eux et prétendent qu'ils avaient changé de comportement après le décès du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Ce qui implique qu'ils avaient cru auparavant. Quelle est la religion qu'ils avaient adoptée? Qu'avaient ils fait pour mériter d'être qualifiés de mécréants? S'ils disent : la destitution d'Ali de sa fonction de calife, on leur répondra que c'était un acte de désobéissance envers Allah qui peut être expié grâce à leurs actes de bienfaisance. Vos insultes et votre malédiction proférés contre les compagnons suffiront pour que leurs lourdes fautes vous soient transférées, s'il plait à Allah.

S'ils disent : c'est à cause de l'exécution du fœtus de Fatima, nous leur répondons que du temps d'Ali (P.A.a) des milliers de personnes furent tuées. Allez vous leur appliquer la règle qui ferait d'elles des mécréants?

Tout ce qui précède prouve que les augustes compagnons ont défendu la religion d'Allah et stoppé



le flux de l'apostasie déclenché et propulsé par les devanciers de ces rafidites comme Mousaylima, le Menteur, et al-Aswad al-Ansi. Allah Très-haut a rendu hommage dans Son saint livre aux Emigrés et aux Ansari, un livre récité jusqu'à l'avènement de l'Heure. Allah les a déclarés exempts de toute innovation en religion. Comment dès lors pouvaient-ils tomber dans l'apostasie après avoir propagé l'islam dans les (différentes) régions?

Allah le sait mieux.